

minations. Elle regarde comme la fonction la plus importante de son règne de ne donner que de dignes prélats aux églises de son Royaume, et Elle a fait choix de ceux-ci parce qu'ils avoient le plus de mérite, de vertu et de capacité. Aussi ne semble-t-il pas que Sa Sainteté ait tout à fait le sujet que vous semblez croire de refuser d'accorder des bulles à ces messieurs, et il faut pour cela qu'on lui ait caché la manière dont les choses se sont passées ; car il est constant que ceux du second ordre n'ayant point eu de voix délibérative dans cette assemblée dont se plaint Sa Sainteté, ils n'ont pu avoir part à aucune des délibérations qui s'y sont faites et des résolutions qui s'y sont prises, et qu'ils n'y ont signé que comme témoins de ce qui s'y est passé et comme on y fait signer aux officiers même laïques dans ces sortes de rencontres. De manière, que comme on ne peut pas dire que ces décisions soient des sentiments dont ils aient fait profession en signant, suivant la coutume, les actes de cette assemblée, Sa Sainteté étant informée de ce fait, peut sans doute, sans intéresser nullement sa conscience, ni commettre le moins du monde son autorité, cesser ce refus de bulles si préjudiciable à la religion, et qui tient vingt-trois églises dans une si longue et si déplorable viduité. »

Innocent XI fut inflexible. A sa mort, arrivée en 1689, trente sept diocèses manquaient de premiers pasteurs. Les évêques nommés par le roi, afin de ramener la paix dans l'Eglise, donnèrent une satisfaction au Saint-Siège. « Le roi, dont la fermeté était fatiguée, dit Voltaire, le permit. Chacun d'eux écrivit séparément qu'il était douloureusement affligé des procédés de l'assemblée (1) ; chacun d'eux déclara dans sa lettre qu'il ne reçoit point comme décidé ce qu'on y a décidé, ni comme ordonné ce qu'on y a ordonné. Innocent XII, plus conciliant qu'Odescalchi, se contenta de cette démarche. »

Louis XIV, de son côté, dans une lettre qui fit le plus grand honneur à son caractère, disait loyalement au nouveau pape : « Je suis bien aise de faire scavoir à Votre Sainteté que j'ai

(1) L'assemblée du clergé qui eut lieu en 1682.